

Commission permanente sur l'examen des contrats

Bilan de la première année d'activité

Rapport et recommandations

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 22 mars 2012

Direction générale

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

M. Laurent Blanchard
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Vice-présidents

M. Patrick Martin
Ville de Westmount

M. Lionel Perez
Arrondissement de
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Membres

M. Daniel Bélanger
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Dida Berku
Ville de Côte-St-Luc

M. Christian G. Dubois
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

Mme Ginette Marotte
Arrondissement de Verdun

Mme Marie Potvin
Arrondissement d'Outremont

Mme Lise Poulin
Arrondissement de Lachine

M. Gaëtan Primeau
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Montréal, le 22 mars 2012

Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de déposer, au conseil, le rapport de la première année d'activité de la Commission permanente sur l'examen des contrats. Dans ce rapport, fruit de l'expérience acquise après l'examen d'une trentaine de contrats, nous vous présentons un bilan des travaux et soumettons au conseil plusieurs recommandations portant sur le fonctionnement de la commission et sur des améliorations administratives qui vont dans le sens d'une meilleure gestion contractuelle à la Ville de Montréal.

Nous tenons à remercier les représentants des diverses unités administratives qui ont fait des présentations à la commission. Nous saluons également la contribution exceptionnelle de Mme Marie-Pierre Rouette, qui a agi comme secrétaire recherchiste de la commission dès ses débuts et pendant la plus grande partie de 2011. Enfin, nous ne saurions passer sous silence le travail assidu et rigoureux des membres de la commission tout au long de l'année.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Laurent Blanchard
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
La création et la mise en place de la commission	4
Le bilan des activités 2011	7
Constats et recommandations	10
Annexe 1 : Liste des contrats étudiés par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2011	18
Annexe 2 : Recommandations ponctuelles faites par la commission au cours de l'année 2011	25
Annexe 3 : Fonctionnaires ayant contribué à la formation des membres de la commission en 2011	28

INTRODUCTION

Après une première année d'activité, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats jugent utile et nécessaire de faire le point sur leurs travaux et sur les améliorations qui pourraient être apportées au fonctionnement de la commission et, de façon plus large, aux processus d'appels d'offres et d'octroi de contrats.

Née de la volonté du maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, de permettre à des élus de toutes les formations représentées aux conseils municipal et d'agglomération d'examiner certains contrats municipaux et de statuer sur leur conformité avant la décision finale sur leur octroi, la Commission permanente sur l'examen des contrats a entrepris ces travaux au début de 2011.

Les membres ont consacré deux longues séances de travail, en janvier et février, pour dresser un bilan de la première année d'activité de la commission et, surtout, convenir de vingt-huit recommandations qui visent à améliorer le fonctionnement de la commission et, plus largement, celui de l'octroi des contrats à la Ville de Montréal.

Dans le présent rapport, est d'abord dressé un bilan factuel de l'année 2011 en rappelant les diverses décisions de l'administration qui ont établi les règles de fonctionnement, les critères d'examen, la composition de la commission et la nomination des membres. Est également décrit le mode de fonctionnement pour les séances de travail de la commission. Quelques tableaux statistiques servent aussi à faire le point sur la nature des dossiers traités.

Enfin, les recommandations de la commission sont mises en contexte et présentées dans ce rapport. On retrouve également à l'annexe 1 la liste des dossiers traités par la commission en 2011 et, à l'annexe 2, les recommandations ponctuelles adoptées par la commission en cours d'année. Il appartiendra à l'administration de décider des réponses à donner à ses recommandations.

LA CRÉATION ET LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION

En novembre 2009, la Commission de la présidence du conseil s'était vu confier par le conseil municipal le mandat d'évaluer le rôle et les responsabilités des commissions, ainsi que les liens entre les commissions et le comité exécutif, en ayant pour objectifs de mieux définir et d'élargir les responsabilités des commissions, incluant l'examen des octrois de contrats, et ainsi permettre aux élu(e)s d'être plus imputables et davantage partie prenante aux décisions, et de rendre plus transparent le processus décisionnel relié à l'octroi de contrats (CM09 0993).

Le 14 juin 2010, la Commission de la présidence du conseil déposait au conseil municipal un rapport de consultation et des recommandations en lien avec ce mandat. Dans son rapport, celle-ci recommandait notamment la création d'une commission d'examen des contrats.

Dans sa réponse du 25 octobre 2010 (CM10 0753), le comité exécutif confirmait que « la mise en place d'une commission d'examen des contrats s'avère un outil

indispensable pour tous les élus qui sont imputables des décisions prises au conseil municipal ».

À sa séance du 14 décembre 2010, le conseil municipal créait la Commission permanente sur l'examen des contrats.

La mission

La Commission permanente sur l'examen des contrats a pour mission de s'assurer de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et d'en faire état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus. Par ailleurs, l'évaluation et la pertinence de l'octroi de contrats demeurent un mandat exprès des instances décisionnelles.

Les modalités de fonctionnement de cette commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les membres

La Commission permanente sur l'examen des contrats, à l'instar de plusieurs autres commissions permanentes, comporte deux volets : un volet municipal, pour les contrats qui concernent des fonds strictement montréalais, et un volet d'agglomération, pour les contrats impliquant des fonds d'agglomération. La commission à volet municipal comprend neuf membres auxquels s'ajoutent deux représentants des villes liées pour constituer le volet agglomération.

Les membres de la commission nommés par les conseils municipal et d'agglomération pour 2011 étaient :

M. Laurent Blanchard, président
M. Lionel Perez, vice-président
M. Patrick Martin, vice-président (volet agglomération)
M. Daniel Bélanger, membre
M. Richard Bergeron, membre
Mme Dida Berku, membre (volet agglomération)
M. Christian G. Dubois, membre
Mme Ginette Marotte, membre
Mme Lise Poulin, membre
M. Gaëtan Primeau, membre
M. Bertrand Ward, membre

Les critères d'examen

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants ont ainsi fait l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;
 - Contrat accordé à un consortium;
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
 - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - Une transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

La formation des membres

Avant d'entreprendre formellement leurs travaux, les commissaires ont profité de quatre séances de formation visant à les familiariser avec leurs nouvelles responsabilités. Ces séances ont été tenues les 2 et 23 mars et les 6 et 13 avril 2011.

De nombreux sujets ont été abordés lors de ces séances de formation, notamment :

- le mandat de la commission et ses modalités de fonctionnement;
- les rôles de la Direction du greffe et du service du contrôleur général;
- les règles d'adjudication des contrats conformément à la *Loi sur les cités et villes*;
- la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux*;
- le processus d'acquisition de la Direction de l'approvisionnement;
- le processus d'appel d'offres pour l'exécution des travaux à la Direction des travaux publics;
- le processus d'octroi de contrats de la Direction des stratégies et transactions immobilières;

- le cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux.

La liste des fonctionnaires ayant contribué aux diverses séances de formation des membres de la commission se trouve à l'annexe 3 de ce rapport.

Le fonctionnement des séances de travail

La commission a procédé à l'examen de son premier contrat lors d'une séance de travail tenue le 28 avril. Tout au long de l'année, les unités administratives responsables des contrats étudiés par la commission ont été invitées à intervenir devant la commission selon un mode de fonctionnement préétabli.

Pour chaque contrat étudié, les commissaires reçoivent au préalable le sommaire décisionnel, incluant les annexes et les documents joints. Par la suite, les responsables des unités administratives sont invités à se présenter devant la commission pour exposer brièvement leur dossier et répondre aux questions des commissaires. Enfin, la commission délibère et adopte ses conclusions.

Chaque contrat fait l'objet d'un rapport distinct soumis au comité exécutif. Une fois le rapport examiné par le comité exécutif, celui-ci devient partie intégrante du dossier décisionnel d'octroi de contrat et la documentation afférente est remise aux élus en vue du conseil municipal ou d'agglomération.

LE BILAN DES ACTIVITÉS DE 2011

La commission a tenu dix-huit séances de travail en 2011, dont quatre ont été consacrées à des activités de formation. Elle a étudié un total de trente contrats et déposé autant de rapports. Dix-huit de ces contrats relevaient de la compétence du conseil d'agglomération et douze de la compétence du conseil municipal.

Le tableau suivant montre la répartition mensuelle des contrats étudiés. On peut y constater deux périodes de pointe : la fin de l'année budgétaire (décembre) et les mois d'août et septembre.

Séances et dossiers traités par mois en 2011

Mois	Séances	Dossiers traités
Mars	2	0*
Avril	3	1*
Mai	1	1
Juin	2	2
Juillet	0	0
Août	3	7
Septembre	3	7
Octobre	0	0
Novembre	2	4
Décembre	2	8
Total	18	30

La commission a aussi recensé le nombre de dossiers traités selon les critères d'examen définis. Cette analyse est présentée dans le tableau ci-joint.

Répartition des contrats étudiés en 2011 selon les critères d'examen

Critère d'examen	Nombre de contrats
Contrat de plus de 10 M\$	7
Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$	14*
<ul style="list-style-type: none"> • Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres • Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique • Contrat accordé à un consortium • Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2^e plus bas soumissionnaire conforme • Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire (favorable à la Ville) • Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire (défavorable à la Ville) • L'adjudicataire en est à son 3^e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent 	2 0 0 1 9 0 3
Contrat de services professionnels de plus de 1 M\$	6*
<ul style="list-style-type: none"> • Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres • Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique • Contrat accordé à un consortium • Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2^e plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la 2^e meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation • Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire (favorable à la Ville) • Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire (défavorable à la Ville) • L'adjudicataire en est à son 3^e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent 	1 0 0 4 3 0 0
Transactions immobilières de plus de 2 M\$	3
<ul style="list-style-type: none"> • Transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande (supérieur) • Transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande (inférieur) 	1 2
Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission	0
TOTAL	30

* Certains contrats répondaient à plus d'un critère

Le tableau ci-joint montre de quelles unités administratives provenaient les contrats étudiés par la commission en 2011.

Dossiers traités par la Commission d'examen des contrats en 2011 par unité administrative responsable

Direction des stratégies et transactions immobilières	8
Direction des travaux publics	5
Service de l'eau	5
Muséums Nature	4
Direction de l'approvisionnement	4
Direction des grands parcs et du verdissement	1
Service des technologies de l'information	1
Service des finances	1
Arrondissement de Saint-Laurent	1
<u>TOTAL</u>	<u>30</u>

Enfin, il convient de souligner que la commission a constaté la conformité du processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrat dans vingt-neuf cas sur trente. Dans le trentième cas, la commission a refusé de se prononcer sur la conformité à la lumière des informations qui lui ont été présentées.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Tout au long des travaux de la première année d'existence de la commission, les membres ont fait part de leurs commentaires et de leurs constats sur plusieurs aspects liés au fonctionnement de la commission, aux critères d'examen et aux méthodes de calcul utilisées pour mesurer les écarts entre les prix soumis et les estimations. Ils ont aussi fait plusieurs remarques visant à clarifier et à bonifier le contenu des dossiers décisionnels et à améliorer les processus liés aux appels d'offres et à l'octroi des contrats. Les vingt-huit recommandations présentées plus bas témoignent des préoccupations de la commission.

Les membres ont constaté en cours d'année une amélioration importante de la qualité des dossiers décisionnels par les diverses unités d'affaires de la Ville. On y retrouve, presque toujours, l'ensemble des documents et des renseignements pertinents pour éclairer la commission et les instances décisionnelles. La commission constate tout de même que des efforts d'uniformisation dans la présentation de certains renseignements s'avèrent nécessaires pour faciliter la compréhension des dossiers.

Dans de nombreux contrats, la commission a constaté que les prix soumis étaient inférieurs à ceux des années antérieures dans des dossiers comparables. Il est difficile d'avoir des explications définitives sur un tel phénomène, mais il est raisonnable de croire que certaines mesures prises par la Ville de Montréal, notamment la *Politique de gestion contractuelle*, ont contribué à cette situation. Cela dit, la Ville doit demeurer vigilante et renforcer son expertise interne en matière d'estimation des coûts et de surveillance des travaux pour s'assurer d'obtenir les meilleurs résultats au meilleur coût.

Certaines pratiques innovantes d'approche des marchés semblent porter fruit. La commission ne peut qu'encourager la poursuite des efforts en ce sens. Innover, c'est aussi être à l'affût des produits alternatifs et écologiques et des nouvelles technologies accessibles, qui ne sont pas toujours les moins chers à l'acquisition, mais qui peuvent s'avérer plus économiques à l'usage. Cela est vrai pour les véhicules, pour certaines techniques d'auscultation des conduites d'aqueduc et pour divers autres produits et services. Pour la commission, il y a là un champ de connaissances à investir et il est nécessaire que les unités d'affaires accentuent leurs efforts en ce sens.

En quelques occasions, les membres de la commission ont manifesté leur désir d'avoir accès à des données comparatives sur les prix payés par d'autres grandes villes pour divers services. Pour la commission, il appartient à la Direction de l'approvisionnement de s'assurer d'obtenir et de mettre régulièrement à jour ces renseignements.

Dans certaines situations, la Ville de Montréal doit solliciter les marchés internationaux pour des biens et services hautement spécialisés. Les membres sont d'avis que, dans de tels cas, la production d'une traduction anglaise des documents d'appels d'offres pourrait favoriser la mise en concurrence et l'obtention du meilleur prix.

Un des critères d'examen défini pour l'étude des contrats de biens et services de plus de 2 M\$ et des contrats de services professionnels de plus de 1 M\$ est l'existence d'un écart supérieur à 20 % entre le prix du plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation. À de nombreuses reprises, des membres ont remis en question la formule établie pour mesurer ces écarts, jugeant qu'elle ne reflétait pas la réalité. Lors des séances de travail portant sur le premier bilan annuel, les membres ont convenu de

maintenir la formule de calcul actuelle, quitte à y revenir en cours d'année 2012, si le besoin s'en fait sentir.

Enfin, la commission a choisi de se prononcer, dans ses recommandations, sur la place de l'économie sociale, de l'équité en emploi, de l'accessibilité universelle et du développement durable dans les démarches d'approche des marchés. Elle propose aussi des mécanismes plus souples pour permettre à un arrondissement qui le souhaite, voire à une ville liée, de soumettre un contrat à la commission.

Les recommandations qui suivent ont fait consensus au sein de la commission et sont soumises aux conseils municipal et d'agglomération dans une perspective d'amélioration des processus et, plus largement, de la gestion des contrats à la Ville de Montréal.

Recommandations générales

Considérant les critères d'examen de la Commission permanente sur l'examen des contrats définis par les résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082);

Considérant plus particulièrement le critère portant sur les transactions immobilières d'une valeur supérieure à 2 M\$ conclues de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande;

R-1

La commission recommande que les transactions immobilières entre des entités apparentées du monde municipal montréalais, notamment les transactions entre la Ville de Montréal et une société paramunicipale ou entre la Ville de Montréal et une autre municipalité de l'agglomération de Montréal, ne lui soient plus soumises pour examen dans les cas où ces transactions ne présentent aucune anomalie par rapport aux lois et règlements en vigueur.

Considérant qu'un conseil d'arrondissement peut juger nécessaire de soumettre un contrat pour examen à la commission;

Considérant que la procédure pour permettre à un arrondissement de présenter un contrat à la commission doit être suffisamment souple et rapide pour ne pas en retarder indûment l'octroi;

R-2

La commission recommande qu'un conseil d'arrondissement puisse, par résolution, demander directement au comité exécutif que l'examen d'un contrat soit confié à la Commission permanente d'examen des contrats.

R-3

La commission recommande également qu'une procédure similaire soit mise en place pour permettre à une ville liée qui le désire de soumettre un contrat pour examen à la commission.

Considérant que la Ville ne dispose pas d'un modèle normalisé d'évaluation de ses fournisseurs;

Considérant qu'il est pratiquement impossible de connaître le degré de satisfaction de la Ville à l'égard d'un fournisseur pour des contrats antérieurs semblables;

R-4

La commission souhaite que des mécanismes soient mis en place par l'administration pour qu'elle soit mieux informée du degré de satisfaction de la Ville à l'égard des fournisseurs à qui elle a octroyé des contrats.

Considérant l'arrivée régulière sur le marché de produits innovateurs, alternatifs et écologiques;

Considérant les démarches déjà entreprises par l'administration pour encourager l'usage de ces produits à la Ville de Montréal;

R-5

La commission recommande à l'administration d'entreprendre des démarches auprès du gouvernement du Québec visant à favoriser la croissance de l'usage de produits innovateurs, alternatifs et écologiques.

Considérant la pertinence d'encourager davantage l'économie sociale, l'équité en emploi, l'accessibilité universelle et le développement durable dans les démarches d'approche des marchés de la Ville de Montréal;

R-6

La commission recommande que l'administration prenne les mesures et, si nécessaire, fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour faire en sorte que la prise en compte de l'économie sociale, de l'équité en emploi, de l'accessibilité universelle et du développement durable puisse faire l'objet de normes de conformité dans les cahiers des charges lors des appels d'offres.

Recommandations portant sur les activités de l'ensemble des unités d'affaires

Considérant que certains contrats spécialisés sont récurrents et s'octroient dans un marché où la concurrence est limitée;

R-7

La commission recommande que, dans le cas de contrats où les soumissionnaires sont les mêmes d'année en année, les unités administratives responsables s'assurent de présenter dans leurs sommaires décisionnels une explication détaillée des particularités du marché.

Considérant que la commission ne possède pas les outils nécessaires pour comparer les prix de réalisation en régie et à l'externe des travaux requis dans les contrats qui lui sont soumis;

Considérant que la commission estime nécessaire de mieux comprendre pourquoi certains contrats sont confiés à des firmes externes plutôt que réalisés par le personnel de la Ville;

R-8

La commission recommande que, dans chaque sommaire décisionnel portant sur un contrat qui lui est soumis, l'unité administrative responsable situe et mette en perspective l'historique et la continuité de la démarche qui a conduit à la recommandation d'octroyer le contrat.

Considérant le Décret 1235-87 du gouvernement du Québec qui établit les taux horaires admissibles pour les services d'ingénieurs aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis par des ingénieurs;

Considérant que, dans l'élaboration des documents d'appels d'offres, certaines unités administratives réfèrent aux taux et tarifs du décret alors que d'autres prévoient des majorations de ces taux lorsqu'elles estiment les coûts d'honoraires professionnels;

Considérant le besoin de cohérence de la Ville à l'égard de l'utilisation du décret;

R-9

La commission recommande que l'administration établisse un encadrement administratif pour s'assurer que toutes les unités administratives concernées utilisent de la même manière les taux horaires prévus au Décret 1235-87 du gouvernement du Québec.

Considérant l'importance de documenter l'évolution des divers marchés;

Considérant l'importance pour la commission d'avoir une juste appréciation des listes des preneurs de cahiers des charges et des soumissionnaires;

R-10

La commission souhaite que les unités administratives responsables assurent, là où des données historiques et comparatives existent, un suivi régulier de l'évolution de leurs marchés de façon à estimer de façon optimale le prix des contrats.

Considérant l'importance des estimations dans l'analyse et l'examen des contrats soumis à la commission;

Considérant la diversité des méthodes et des approches utilisées par les unités administratives pour établir leurs estimations;

R-11

La commission recommande que les unités administratives basent systématiquement leurs estimations, dans un premier temps, sur la méthode du coût de revient des divers biens et services requis et ajustent ensuite les montants en fonction de la situation des marchés concernés, de façon à en arriver à des estimations reflétant le juste prix.

Considérant l'existence d'une politique de gestion contractuelle à la Ville et le besoin, pour les membres, de bien comprendre les tenants et les aboutissants de l'application des mesures qui y sont prévues ;

R-12

La commission recommande que l'administration lui transmette un bilan de la mise en œuvre de la Politique de gestion contractuelle et des perspectives sur les étapes à venir en 2012.

Considérant les modifications législatives récentes porteuses d'impact sur la façon dont les contrats sont accordés par la Ville, et plus particulièrement l'adoption de la Loi 35 visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction;

R-13

La commission recommande que l'administration lui transmette, dès qu'il aura été complété, le portrait de l'application de la Loi 35 à la Ville de Montréal et ses incidences sur les dossiers soumis à la commission.

Considérant la création en 2011 d'une division de l'estimation des coûts d'infrastructure à la Direction des travaux publics;

R-14

La commission recommande que l'administration poursuive le développement de l'expertise interne en matière d'estimation des coûts des contrats.

Considérant l'importance des estimations, du suivi et du contrôle des coûts de réalisation des contrats;

R-15

La commission recommande que les unités administratives explorent la possibilité d'accroître la surveillance à l'interne des chantiers pour s'assurer d'une meilleure réalisation des travaux et d'un meilleur contrôle des coûts de réalisation.

R-16

La commission recommande également qu'un indicateur de performance soit élaboré pour mieux mesurer le suivi du travail sur les chantiers.

Considérant les principes directeurs contenus dans la Politique municipale d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal, notamment en ce qui a trait à l'intégration de l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décision et de mise en œuvre des diverses activités municipales;

R-17

La commission recommande que les unités administratives tiennent compte, dans les cahiers des charges et dans le processus d'octroi de contrats, des principes de l'accessibilité universelle lorsqu'il est possible et pertinent de le faire.

Considérant l'arrivée régulière sur le marché de produits innovateurs, alternatifs et écologiques;

Considérant les démarches entreprises par l'administration pour encourager l'usage de ces produits à la Ville de Montréal;

R-18

La commission recommande que les unités administratives puissent, dans les cahiers des charges et dans le processus d'octroi de contrats, quantifier la dimension environnementale des produits à acquérir en tenant compte, non seulement de leur coût d'acquisition, mais aussi des coûts liés à leur usage.

Considérant les forces et les faiblesses de la méthode d'adjudication des contrats au plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant la nécessité de tenir compte du coût total de l'acquisition d'un bien, incluant entre autres les coûts liés à l'entretien, dans l'octroi des contrats;

R-19

La commission recommande que l'administration privilégie les évaluations qualitatives dans les contrats d'acquisition de biens et favorise une méthode d'évaluation qui tienne compte du coût total des biens acquis, incluant les frais liés à leur entretien.

Considérant les situations où des appels d'offres visent l'acquisition de biens ou de services disponibles sur des marchés spécialisés et internationaux;

Considérant la possibilité juridique de produire une documentation bilingue pour les documents d'appel d'offres de la Ville de Montréal;

R-20

La commission recommande que, dans le cas de contrats visant des marchés spécialisés et internationaux, une traduction anglaise des documents d'appels d'offres puisse être produite, de façon à favoriser la mise en concurrence des fournisseurs potentiels.

Considérant la pertinence d'encourager davantage l'économie sociale, l'équité en emploi, l'accessibilité universelle et le développement durable dans les démarches d'approche des marchés de la Ville de Montréal;

R-21

La commission recommande que la section *Développement durable* des sommaires décisionnels portant sur des octrois de contrats soit systématiquement remplie de façon détaillée et étoffée par les unités d'affaires.

Considérant l'intérêt pour la commission de connaître les raisons pour lesquelles, lors des processus d'appel d'offres, certains preneurs de cahiers des charges décident de ne pas présenter de soumission;

R-22

La commission recommande que soient systématiquement inclus aux dossiers décisionnels relatifs à des contrats, la liste de tous les preneurs de cahiers des charges ainsi que les motifs invoqués par ceux qui ont décidé de ne pas présenter de soumission.

Recommandations portant sur les activités de la Direction de l'approvisionnement

Considérant l'intérêt de disposer de données comparatives sur les coûts de divers biens et services acquis par des municipalités;

R-23

La commission recommande, lorsque requis et là où c'est réalisable, que les diverses unités administratives – et plus particulièrement la Direction de l'approvisionnement – puissent disposer de renseignements mis à jour sur les prix payés par d'autres villes canadiennes ou nord-américaines pour divers biens et services.

Considérant que la Ville de Montréal utilise régulièrement la formule des ententes cadres pour l'acquisition de biens et services à l'intention des arrondissements et de l'ensemble des unités d'affaires;

Considérant les réserves exprimées par les membres de la commission quant à la prise en compte des besoins des arrondissements dans certaines ententes cadres étudiées en 2011;

Considérant que ces ententes cadres sont utiles quand elles répondent aux besoins exprimés par les diverses unités d'affaires;

R-24

La commission recommande que la Direction de l'approvisionnement s'assure de tenir davantage compte des intérêts exprimés par les unités d'affaires dans la préparation des appels d'offres liés à des ententes cadres.

Considérant que les grilles d'évaluation des soumissions incluses dans les sommaires décisionnels constituent des renseignements importants pour constater la conformité du processus d'appel d'offres;

R-25

La commission recommande que la Direction de l'approvisionnement prenne les mesures nécessaires pour que la présentation des grilles d'évaluation des soumissions incluses dans les sommaires décisionnels soit uniformisée de façon à en faciliter la compréhension.

Recommandations portant sur les activités du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière

Considérant que, selon l'appel d'offres examiné, les motifs de non-conformité semblent être évalués et appréciés au cas par cas;

Considérant l'intérêt des membres de la commission de mieux connaître les motifs qui rendent conforme ou non une soumission et en fonction de quels critères;

R-26

La commission recommande que le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière intervienne au sommaire décisionnel pour donner un avis sur les non-conformités majeures ou mineures dans un dossier.

Considérant l'adoption par le gouvernement du Québec, en décembre 2011, de la Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment (Loi 35);

Considérant notamment les dispositions de la Loi 35 qui prévoient que tout entrepreneur qui est inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics, prévu par la Loi sur les contrats des organismes publics, voit sa licence restreinte aux fins de l'obtention d'un contrat public et qui prévoient également qu'un entrepreneur condamné pour certaines infractions à une loi fiscale au cours des cinq dernières années ne peut présenter une soumission pour un contrat public;

Considérant la Politique de gestion contractuelle adoptée par la Ville de Montréal en décembre 2010;

R-27

La commission recommande que le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière ait le mandat de s'assurer que toutes les unités d'affaires soient informées de la situation légale des entreprises auxquelles elles ont l'intention de donner un contrat.

R-28

La commission recommande également à l'administration d'étudier la possibilité d'établir, dans le cadre de sa Politique de gestion contractuelle ou par des demandes de modifications législatives, des pratiques similaires à celles prévues à la Loi 35 pour l'ensemble des entreprises avec lesquelles la Ville contracte.

ANNEXE 1**Liste des contrats étudiés par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2011**

Objet du mandat	Dépôt au conseil municipal	Dépôt au conseil d'agglomération
Mandat SMCE114002002 : Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Simard-Beaudry Construction pour la construction d'un remblai pour la déviation temporaire des voies ferrées du Canadien Pacifique surplombant le boulevard Décarie au nord de la rue Crowley et au sud du boulevard De Maisonneuve. Projet du CUSM - Site Glen	16 mai 2011	
Mandat SMCE110348002 : Octroyer un contrat à Groupe Décarel inc. pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan au prix total approximatif de 35 524 000 \$, taxes incluses.	20 juin 2011	
Mandat SMCE110266002 : Approuver les conventions et retenir les services professionnels des quatre (4) firmes suivantes: Les Consultants S.M. inc. (3,500 000 \$), SNC-Lavalin Inc. (3 000 000 \$), GENIVAR inc. (2 500 000 \$) et BPR-Infrastructure inc. (2 000 000 \$) - pour la réalisation de mandats d'ingénierie dans le cadre de différents projets de réfection et de développement d'infrastructures municipales sur le territoire de l'agglomération de Montréal.		22 juin 2011
Mandat SMCE110923003 : Accorder deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie, afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit un contrat à la firme SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et un contrat à la firme Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$		22 juin 2011
Mandat SMCE110266017 : Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt Inc., pour la construction d'un égout pluvial et la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Gouin, de la rue de la Caserne à la rue Saint-Antoine. Arrondissement Ile-Bizard Ste-Geneviève –Dépense totale de 3 437 843, 04\$, taxes incluses.	22 août 2011	

Objet du mandat	Dépôt au conseil municipal	Dépôt au conseil d'agglomération
Mandat SMCE110610005 : Autoriser l'octroi d'un contrat de trois ans à l'agence de communication-marketing Les évadés pour une somme maximale de 900 000\$ par année, pour accompagner l'Espace pour la vie dans ses activités de communication et de marketing (appel d'offres public 11-11623 – dix soumissionnaires) – Montant total de 2 700 000\$ (toutes taxes incluses).	26 septembre 2011	
Mandat SMCE111195003 : Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9229-5138 Québec Inc. des locaux d'une superficie de 4 859,02 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée et au 2 ^e étage de l'immeuble sis au 3711, rue Saint-Antoine, durant neuf ans et six mois, à compter du 1 ^{er} novembre 2011, pour une dépense totale de 15 364 106,00\$. Bâtiment 8171.		29 septembre 2011
Mandat SMCE111029010 : Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour la restauration de la toiture de cuivre et travaux connexes de l'édifice du 1500, des Carrières – Dépense totale de 2 875 837, 76\$, taxes incluses (montant du contrat + incidences) - Appel d'offres public 5547 – 2 soumissionnaires, un seul conforme.		29 septembre 2011
Mandat SMCE114641020 : Accorder un contrat à Doncar Construction inc. pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur une partie des rues Cardinal, Barré et De la Sorbonne, au prix total de 3 157 579,49\$, taxes incluses – Appel d'offres public 11-042 (4 soumissions).	26 septembre 2011	
Mandat SMCE110266023 : Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c, Division Construction Louisbourg, pour la construction et la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée flexible, des trottoirs, là où requis, et aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Sainte-Croix et mise au normes des feux de circulation, d'un point au nord de la rue Cartier au Boulevard Côte-Vertu. Arrondissement Saint-Laurent. Dépense totale de 4 912 027,84\$, taxes incluses. Appel d'offres public 1180 – 2 soumissionnaires.		29 septembre 2011

Objet du mandat	Dépôt au conseil municipal	Dépôt au conseil d'agglomération
Mandat SMCE115317004 : Conclure avec les firmes Technologies de dégivrage Cargill (8 123 403,33\$), Sifto Canada Corp. (6 286 404,29\$) et Mine Seleine, du division de la Société canadienne du sel, ltée (520 301,17\$) des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture du sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public 11-11666 (4 soumissionnaires)		29 septembre 2011
SMCE112982008 : Accorder un contrat de 12 478 538,94\$, taxes incluses, à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Simard-Beaudry Construction pour la réalisation des travaux de raccordement des conduites d'eau brute entre les postes de pompage et l'entrée des bassins de contact d'ozone des galeries de filtration à l'usine de production d'eau potable Atwater.(Appel d'offres public No 9982) (2 soumissionnaires)		29 septembre 2011
Mandat SMCE114474005 : Octroyer un contrat à la Coentreprise Degrémont-Allen pour la réalisation de travaux de mécanique de procédé reliés à l'installation d'un système d'ozonation aux usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs - Dépense totale de 22 498 245,48 \$, taxes incluses - AO 9901 - Lot T1-902 - (3 soumissionnaires)		29 septembre 2011
SMCE115034003 : Octroyer un contrat à « Centre de transition Le Sextant inc. » pour l'entretien ménager au Biodôme pour une période de 36 mois assortie de deux options de prolongation, au prix total approximatif de 2 424 680,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11599 - (5 soum.)	26 septembre 2011	
SMCE114865001 : Accorder un contrat à la compagnie KSB Bombas Hidráulicas S/A, pour l'achat d'un groupe motopompe d'une capacité de 80 MGI/jour pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs - Dépense approximative de 5 629 890,71\$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11534 - (3 soumissions dont 1 conforme)		29 septembre 2011

Objet du mandat	Dépôt au conseil municipal	Dépôt au conseil d'agglomération
<p>SMCE115015007 :</p> <p>Accorder un contrat à Les entreprises QMD inc., pour la réalisation des travaux de réhabilitation des éléments en béton et des travaux connexes, dans le cadre des travaux de réfection des dalles des 1er et 2e sous-sols du 775, rue Gosford (bâtiment 0002) - Dépense totale de 2 664 056,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5543 - 3 soumissionnaires</p>		29 septembre 2011
<p>Mandat SMCE110185006 :</p> <p>Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour le projet de réfection de lanterneaux, phase 3 du Biodôme de Montréal - Dépense totale de 6 684 674,59 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public #BIO-9942-006 - (3 soumissionnaires)</p>	24 octobre 2011	
<p>Mandat SMCE115191006 :</p> <p>Accorder un contrat de services professionnels à PLANIA INC. pour la production des plans et devis et le suivi des travaux dans le cadre du projet d'aménagement "Restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords" dans le parc du Mont-Royal - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 788 794,53 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 11-11727 seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin</p>		27 octobre 2011
<p>Mandat SMCE115209003</p> <p>Conclure avec Solutions PCD inc. et Novipro inc., des ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise, stockage et services techniques - Appel d'offres public 11-11709 - 3 soumissionnaires.</p>		24 novembre 2011
<p>Mandat SMCE114474006</p> <p>Octroyer un contrat à Nordmec Construction Inc. pour la réalisation de travaux de mécanique de procédé requis pour l'implantation d'un système de désinfection UV et pour l'aménagement de la tuyauterie de refoulement au poste de pompage "B" à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 2 814 983,84 \$, taxes incluses - AO 9996, lot C8-905 (3 soumissionnaires)</p>		24 novembre 2011

Objet du mandat	Dépôt au conseil municipal	Dépôt au conseil d'agglomération
Mandat SMCE113615002 Accorder un contrat à Construction DJL Inc., pour la reconstruction d'une chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, installation de mobilier d'éclairage et reconstruction des entrées de service d'égout et d'aqueduc, dans le boulevard Roi-René de la rue Sentennes au boulevard Yves-Prévoist. Arrondissement d'Anjou - Contrat VI (P.R.R.2011-artériel). Dépense totale de 2 134 932,09\$ (contrat: 2 057 932,09 \$ + incidences: 77 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 1167 - 6 soumissionnaires.	19 décembre 2011	
Mandat SMCE110114005 Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Le Groupe Arcop S.E.N.C. et DESSAU inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, relativement à la construction d'une nouvelle cour de services et d'un point de service de proximité dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une somme maximale de 2 340 482 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11628 - trois (3) soumissionnaires - Approuver un projet de convention à cette fin - Autoriser une dépense de 2 442 242,09 \$, taxes incluses.	19 décembre 2011	
Mandat SMCE114962008 Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain d'une superficie de 1 588 m ² situé au nord-ouest des rues Ste-Catherine Ouest et Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie pour un montant total de 2 733 306 \$ plus taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0470-10 (09-0209-S)		22 décembre 2011
Mandat SMCE110114004 Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau et associés inc., Pasquin St-Jean et associés inc. et Roche ltée, Groupe-conseil pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie relativement à la construction d'une nouvelle cour de services dans l'arrondissement Le Sud-Ouest pour une somme maximale de 1 918 434 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11616 - six (6) soumissionnaires - Approuver un projet de convention à cette fin - Autoriser une dépense de 1 975 396,50 \$, taxes incluses.	19 décembre 2011	

Objet du mandat	Dépôt au conseil municipal	Dépôt au conseil d'agglomération
Mandat SMCE110783001 Approuver un projet d'acte par lequel la ville achète de Les Industries Connaisseur inc. un immeuble bâti localisé au 204-206 de la rue Young dans le secteur Griffintown, pour un montant de 2 081 717,36 \$ excluant les taxes de vente. N/Réf : 31H05-005-7871-05.	19 décembre 2011	
Mandat SMCE114198003 Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Lafarge Canada inc., un emplacement d'une superficie de 16 531,80 m ² , ainsi que la bâtisse dessus érigée, sise au numéro 6150, avenue Royalmount, à Montréal, au sud de l'avenue Royalmount et à l'est de la voie ferrée, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 3 500 000 \$. N/Réf. : 31h05-005-7653-01 (mandat 10-0336-S).	19 décembre 2011	
Mandat SMCE113447006 Conclure avec la firme Globocam Montréal inc., une entente-cadre collective d'une durée de 5 ans pour la fourniture, sur demande, de châssis de camion de classe 8 de marque Freightliner, suite à l'appel d'offres public no. 11-11751 (3 soum.) (Montant estimé : 24 029 305,94 \$)		22 décembre 2011
Mandat SMCE113447004 Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) Itée (6 808 841,55 \$) et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 \$) , des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soum.)		22 décembre 2011
Mandat SMCE115317007 Conclure avec les firmes TransMontaigne Marketing Canada inc. (2 928 874,58 \$) et la firme Ultramar Itée (30 734 514,17 \$) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard pour une période de deux ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.).		22 décembre 2011

Objet du mandat	Dépôt au conseil municipal	Dépôt au conseil d'agglomération
Mandat SMCE110721001 Accorder un contrat de services professionnels à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la fourniture des services d'accompagnement dans le déploiement du programme de certification des contrôles internes de la Ville pour une somme maximale de 1 041 719 \$, taxes incluses. (Appel d'offres public 10-11550 / 4 soumissionnaires) .Approuver un projet de convention à cette fin.		22 décembre 2011

ANNEXE 2

Recommandations ponctuelles faites par la commission au cours de l'année 2011.

Date	Contrat étudié	Recommandation
1 ^{er} juin	<p>Rapport SMCE110266002 :</p> <p>« Approuver les conventions et retenir les services professionnels des quatre (4) firmes suivantes: Les Consultants S.M. inc. (3 500 000 \$), SNC-Lavalin Inc. (3 000 000 \$), GENIVAR inc. (2 500 000 \$) et BPR-Infrastructure inc. (2 000 000 \$) - pour la réalisation de mandats d'ingénierie dans le cadre de différents projets de réfection et de développement d'infrastructures municipales sur le territoire de l'agglomération de Montréal »</p>	<p>La Commission permanente sur l'examen des contrats recommande aux instances, pour des dossiers de même nature, c'est-à-dire les contrats de services professionnels, d'améliorer et de clarifier la page no. 1 du bordereau de soumission afin de réduire les possibilités pour les soumissionnaires de faire des erreurs de calculs.</p>
10 août	<p>Rapport SMCE 110266017 :</p> <p>« Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. pour la construction d'un égout pluvial et la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le Boulevard Gouin, de la rue de la Caserne à la rue St-Antoine. Arrondissement de l'Ile-Bizard - Ste Geneviève. Dépense totale de 3 437 843, 03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1175 - 8 soumissionnaires ».</p>	<p>La Commission permanente sur l'examen des contrats recommande aux instances :</p> <p>R-1 : De s'assurer que les évaluations indépendantes réalisées pour le compte de la Ville soient fondées sur l'état actuel du marché (années 2010-2011) plutôt qu'uniquement sur l'historique des années précédentes;</p> <p>R-2 : D'évaluer la pertinence de nouvelles sources pour la réalisation des évaluations indépendantes;</p> <p>R-3 : D'évaluer la pertinence d'inclure, à l'intérieur des dossiers décisionnels, l'historique des liens d'affaires ainsi que de la qualité des travaux antérieurs des soumissionnaires;</p> <p>R-4 : D'évaluer la pertinence de réaliser une étude sur l'utilisation des contingences et des incidences à l'égard des contrats d'envergure octroyés par la Ville de Montréal.</p>

Date	Contrat étudié	Recommandation
31 août	Mandat SMCE115317004: « Conclure avec les firmes Technologies de dégivrage Cargill (8 123 403,33\$), Sifto Canada Corp. (6 286 404,29\$) et Mine Seleine, division de la Société canadienne du sel Ltée (520 301,17\$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture du sel de déglacement des chaussées suite à l'appel d'offres public 11-11666 (4 soumissionnaires) »	La Commission permanente sur l'examen des contrats recommande aux instances de tenir compte des impératifs de développement durable et du coût total de possession dans son approche des marchés en matière de substances de déglacement.
7 septembre	Mandat SMCE115034003 : Octroyer un contrat à « Centre de transition Le Sextant inc. » pour l'entretien ménager au Biodôme pour une période de 36 mois assortie de deux options de prolongation, au prix total approximatif de 2 424 680,06 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 11-11599 - (5 soumissionnaires.)	La Commission permanente sur l'examen des contrats recommande aux instances d'intégrer le plus possible les éléments de développement durable dans les processus d'approvisionnement et d'octroi des contrats.
28 septembre	Mandat SMCE115191006 : « Accorder un contrat de services professionnels à PLANIA INC. pour la production des plans et devis et le suivi des travaux dans le cadre du projet d'aménagement « Restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords » dans le parc du Mont-Royal - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 788 794,53 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 11-11727 seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin. »	La Commission permanente sur l'examen des contrats recommande au comité exécutif d'être particulièrement vigilant à l'égard des dates de lancement des appels d'offres et ce, plus particulièrement, dans les moments les plus opportuns selon les différents champs d'expertise.
2 novembre	Mandat SMCE114474006 Octroyer un contrat à Nordmec Construction Inc. pour la réalisation de travaux de mécanique de procédé requis pour l'implantation d'un système de désinfection UV et pour l'aménagement de la tuyauterie de refoulement au poste de pompage "B" à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 2 814 983,84 \$, taxes incluses - AO 9996, lot C8-905 (3 soumissionnaires).	<i>Considérant l'écart exceptionnel dans ce dossier entre l'estimation externe et la soumission de l'adjudicataire,</i> la Commission permanente sur l'examen des contrats recommande à la Direction de la production de l'eau potable du Service de l'eau d'effectuer une analyse des contrats octroyés et des écarts depuis le début de l'année 2010.

Date	Contrat étudié	Recommandation
7 décembre	Mandat SMCE113447006 Conclure avec la firme Globocam Montréal inc., une entente-cadre collective d'une durée de 5 ans pour la fourniture, sur demande, de châssis de camion de classe 8 de marque Freightliner, suite à l'appel d'offres public no. 11-11751 (3 soum.) (Montant estimé : 24 029 305,94 \$)	La Commission permanente sur l'examen des contrats recommande que toute entente-cadre d'acquisition de véhicules tienne compte de la Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal lorsque requis.
7 décembre	Mandat SMCE113447004 Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) ltée (6 808 841,55 \$) et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 \$) , des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soum.)	La Commission permanente sur l'examen des contrats recommande R-1 : que toute entente-cadre d'acquisition de véhicules tienne compte de la Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal lorsque requis; R-2 : que les estimations réalisées dans le cadre de leurs appels d'offres relatifs aux ententes-cadres d'acquisition de véhicules soient fondées sur l'état actuel du marché plutôt qu'uniquement sur l'historique des années précédentes; R-3 : que la Direction de l'approvisionnement intègre le plus possible les éléments de développement durable dans les processus d'approvisionnement relatifs à l'acquisition de véhicules, notamment en ce qui a trait à la performance éco énergétique et à l'émission de gaz à effet de serre, en conformité avec la politique de développement durable en vigueur à la Ville de Montréal; R-4 : que la Direction de l'approvisionnement assure un suivi régulier à l'intérieur des ententes-cadres liées à l'acquisition de véhicules de façon à s'assurer d'avoir une connaissance régulièrement mise à jour des prix du marché.

ANNEXE 3

Fonctionnaires ayant contribué à la formation des membres de la commission en 2011

Direction de l'approvisionnement

M. Mario Perreault

M. Denys Guay

Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière

M^e Rasha Hojeige

M^e Danielle Ouimet

Direction des stratégies et transactions immobilières

M. Michel Nadeau

Direction des travaux publics

Mme Johanne Mackay Falcon

Mme Marie-Christine Roy

M. Yves Themens

Direction du développement économique et urbain – Bureau des grands projets

Mme Liliane Cardinal

Direction du greffe

M^e Emmanuel Tani-Moore

Mme Marie-Pierre Rouette

Service du contrôleur général

M. Pierre Reid

M. Pierre Dubé